



ÉTATS FINANCIERS

L'AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Exercice clos le 31 mar 31, 2016



AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 27 juillet 2016

Ottawa, Canada

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

État de la situation financière

Au 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

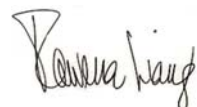
	2016	2015
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	2 198 108 \$	4 045 988 \$
Débiteurs (note 3)	1 555 403	1 062 926
Charges payées d'avance	1 646 351	1 256 838
	<u>5 399 862</u>	<u>6 365 752</u>
Investissements affectés (note 4)	21 529 640	21 774 853
Immobilisations		
Immobilisations corporelles (note 5)	4 236 782	2 926 200
Actifs incorporels (note 6)	325 872	517 369
	<u>4 562 654</u>	<u>3 443 569</u>
	<u>31 492 156 \$</u>	<u>31 584 174 \$</u>

Passif et actif net

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	2 331 648 \$	3 321 656 \$
Dépôts des clients	615 929	469 103
Tranche à court terme des produits reportés	12 616 983	12 173 962
Tranche à court terme de l'avantage incitatif relatif au bail (note 8)	33 075	53 547
	<u>15 597 635</u>	<u>16 018 268</u>
Produits reportés	6 847 778	6 578 064
Avantage incitatif relatif au bail (note 8)	606 375	-
Actif net		
Grevé d'une affectation interne (note 9)	3 877 714	5 544 273
Investi en immobilisations (note 9)	4 562 654	3 443 569
	<u>8 440 368</u>	<u>8 987 842</u>
Engagements (note 12)		
Éventualités (note 13)		
Garanties (note 15)		
	<u>31 492 156 \$</u>	<u>31 584 174 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Rowena Liang
Présidente, comité d'audit de l'ACEI



Susan Mehinagic
Présidente du conseil d'administration de l'ACEI

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
Produits		
Frais d'enregistrement	19 902 833 \$	18 916 440 \$
Frais de certification et d'ouverture de dossier	200 000	190 000
Commandites et autres produits	104 378	22 377
	<u>20 207 211</u>	<u>19 128 817</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	9 988 025	9 195 907
Informatique et réseaux	2 917 632	2 335 100
Amortissement des immobilisations corporelles	1 639 420	1 432 108
Services-conseils	1 408 121	2 074 994
Programmes d'investissement communautaire	1 326 341	1 573 503
Frais de bureau et frais généraux (note 8)	1 230 667	1 918 969
Communications, sensibilisation et éducation	918 434	1 027 846
Déplacements	626 182	630 522
Amortissement des actifs incorporels	406 021	531 146
Formation et perfectionnement du personnel	319 500	276 121
Adhésions à titre de membre de l'industrie	266 074	257 557
	<u>21 046 417</u>	<u>21 253 773</u>
Insuffisance des produits sur les charges avant l'élément suivant :	(839 206)	(2 124 956)
Autre		
Revenu net de placement (note 10)	291 732	749 378
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(547 474) \$</u>	<u>(1 375 578) \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	Non affecté	Grevé d'une affectation interne	Investi en immobilisations	Total pour 2016	Total pour 2015
Actif net à l'ouverture de l'exercice	– \$	5 544 273 \$	3 443 569 \$	8 987 842 \$	10 363 420 \$
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	(547 474)	–	–	(547 474)	(1 375 578)
Investissement net en immobilisations	(3 164 526)	–	3 164 526	–	–
Amortissement des immobilisations	2 045 441	–	(2 045 441)	–	–
Virement interfonds	1 666 559	(1 666 559)	–	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice	– \$	3 877 714 \$	4 562 654 \$	8 440 368 \$	8 987 842 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Rentrées provenant des registraires	20 919 946 \$	20 242 666 \$
Intérêts reçus	1 040 902	674 344
Trésorerie versée aux fournisseurs et employés	(20 889 415)	(19 323 309)
	1 071 433	1 593 701
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 950 018)	(2 336 894)
Acquisition d'actifs incorporels	(214 508)	(214 367)
Produit sur la vente d'investissements affectés	1 769 511	2 950 000
Achats d'investissements affectés	(1 524 298)	(850 977)
	(2 919 313)	(452 238)
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(1 847 880)	1 141 463
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 045 988	2 904 525
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 198 108 \$	4 045 988 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

1. But de l'organisme

L'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (« ACEI ») est une entité sans but lucratif qui a été constituée le 30 décembre 1998 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le 3 octobre 2012, l'ACEI a reçu son certificat de prorogation d'Industrie Canada, afin de pouvoir poursuivre ses activités conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Elle est responsable d'exploiter, de manière ouverte, efficace et innovante, le domaine de premier niveau de code de pays (« ccTLD ») .CA comme une ressource publique clé au bénéfice de tous les Canadiens. L'ACEI peut également réaliser d'autres activités d'enregistrement liées à Internet pour la collectivité canadienne.

L'ACEI est une entité sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

La direction a dressé les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Nous décrivons ci-dessous les méthodes comptables que nous jugeons importantes.

a) Instruments financiers

Les instruments financiers sont inscrits à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale. Les investissements affectés sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût amorti.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, qui sont amortis selon la méthode linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice pour permettre de déterminer s'il y a des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'ACEI détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus, l'ACEI ramène la valeur comptable de l'actif au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les apports de matériel sont comptabilisés à leur juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est calculé comme suit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Immobilisations	Vie utile
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Améliorations locatives	Vie utile ou durée du bail, si celle-ci est plus courte

c) Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent des logiciels achetés ou développés à l'interne pour le registre .CA et sont comptabilisés au coût. Les logiciels achetés et les logiciels développés à l'interne sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative respective de 3 et 5 ans.

d) Dépôts des clients

Certains registraires tiers conservent un solde dans un compte de dépôt de l'ACEI pour couvrir les frais d'enregistrement et de renouvellement des noms de domaine .CA. L'ACEI comptabilise ces dépôts comme des éléments de passif à court terme. Lorsque les frais applicables sont facturés au registraire, les fonds correspondants sont prélevés dans le compte de dépôt et constatés comme des produits et des produits reportés conformément à la méthode de constatation des produits.

e) Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs reçus relatifs au bail sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail. Les loyers payés dans le cadre d'un contrat de location-exploitation seront pris en considération dans la détermination du résultat net selon la méthode linéaire sur la durée du bail, l'écart par rapport aux loyers réellement payés étant comptabilisé en tant que loyer reporté et inclus dans le poste « Avantage incitatif relatif au bail ».

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

f) Perte de valeur des actifs à long terme

Les actifs à long terme se composent des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et sont réévalués pour déterminer s'il y a perte de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable ne peut être recouvrée. Le cas échéant, la recouvrabilité d'un actif détenu et utilisé est mesurée en estimant la juste valeur marchande de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif dépasse sa juste valeur marchande estimative, une perte de valeur, correspondant à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur marchande, est constatée. Au 31 mars 2016, aucune circonstance connue n'indiquait que la valeur comptable des actifs à long terme n'était pas recouvrable.

g) Constatation des produits

Les frais d'enregistrement sont des frais fixes qui sont facturés pour l'enregistrement et le renouvellement des noms de domaine .CA; ils deviennent non remboursables cinq jours après la signature de la convention d'enregistrement.

Les produits provenant des frais d'enregistrement sont constatés lorsqu'il existe une preuve qu'une entente existe, que des services sont rendus, que les frais sont fixes ou déterminables et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les frais d'enregistrement sont reportés et constatés au prorata sur la durée de l'enregistrement, qui varie de 1 an à 10 ans.

Les frais de certification sont constatés à titre de produits lorsque le registraire est certifié par l'ACEI.

Les frais d'ouverture de dossier sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus.

Le revenu de placement est constaté à titre de produits lorsqu'il est gagné.

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la valeur comptable des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

3. Débiteurs

	2016	2015
Comptes clients	1 444 783 \$	887 694 \$
Autres débiteurs	63 857	124 921
Intérêts à recevoir	46 763	50 311
	1 555 403 \$	1 062 926 \$

4. Investissements affectés

Le conseil d'administration affecte des investissements au financement des activités courantes et futures conformément à la politique qu'il a approuvée en la matière.

	Coût	Juste valeur marchande	2016 Profits non réalisés	2015 Juste valeur marchande
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 \$	2 \$	– \$	87 \$
Certificats de placement garantis	1 200 001	1 243 588	43 587	1 463 808
Revenu fixe	–	–	–	1 219 040
Fonds d'obligations PH&N, série O	16 717 026	16 079 295	(637 731)	14 813 210
Fonds de valeur d'actions canadiennes PH&N, série O	2 209 569	2 124 764	(84 805)	2 004 364
Fonds spécifique d'actions mondiales RBC	2 082 022	2 081 991	(31)	2 274 344
Total	22 208 620 \$	21 529 640 \$	(678 980) \$	21 774 853 \$

Au 31 mars 2015 et pour l'exercice clos à cette date, le coût et les profits non réalisés s'élevaient respectivement à 21 694 113 \$ et à 80 740 \$.

Le revenu de placement évalué à la juste valeur, qui figure à l'état des résultats, correspond à la variation nette du solde de clôture des profits non réalisés depuis le dernier exercice.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

4. Investissements affectés (suite)

L'ACEI investira ses investissements affectés et tous les fonds excédant ses besoins journaliers de fonctionnement dans des instruments qui, de l'avis de la direction, maximiseront le rendement tout en réduisant le risque indu (note 14). Le conseil d'administration approuve les objectifs et lignes directrices en matière d'investissement de l'organisme conformément à l'Énoncé des politiques et des procédures en matière d'investissement et il évalue les résultats des activités d'investissement.

Sous réserve des limites et restrictions définies dans l'Énoncé des politiques et des procédures en matière d'investissement, l'ACEI peut investir dans un portefeuille de fonds d'investissement comportant différentes catégories d'actifs, notamment des titres à revenu fixe canadiens et des actions canadiennes et mondiales, et ce, dans le cadre d'un mandat de gestion des investissements discrétionnaire. Dans le cadre d'un mandat non discrétionnaire, l'ACEI peut également investir dans des titres garantis par l'État, dans des investissements assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) et dans des obligations de sociétés que le conseil d'administration juge de grande qualité. La juste valeur de ces investissements est déterminée principalement en se basant sur les cours du marché. Le coût est déterminé en se basant sur le coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les certificats de placement garantis portent intérêt à des taux variant de 1,75 % à 2,55 % (de 1,40 % à 2,90 % en 2015) et viennent à échéance entre 2017 et 2020.

5. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2016 Valeur comptable nette	2015 Valeur comptable nette
Matériel informatique	10 022 136 \$	8 216 321 \$	1 805 815 \$	1 915 041 \$
Mobilier et agencements	1 321 218	445 999	875 219	361 189
Matériel de bureau	195 913	145 977	49 936	28 366
Améliorations locatives	1 639 620	133 808	1 505 812	621 604
	13 178 887 \$	8 942 105 \$	4 236 782 \$	2 926 200 \$

Au 31 mars 2015, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 11 267 210 \$ et à 8 341 010 \$.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

6. Actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2016 Valeur comptable nette	2015 Valeur comptable nette
Logiciels	3 213 901 \$	2 888 029 \$	325 872 \$	361 227 \$
Registre .CA à durée de vie limitée	1 338 357	1 338 357	–	156 142
	4 552 258 \$	4 226 386 \$	325 872 \$	517 369 \$

Au 31 mars 2015, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 4 337 751 \$ et à 3 820 382 \$.

7. Crédoeurs et charges à payer

Les crédoeurs et charges à payer comprennent un montant de 73 794 \$ (néant en 2015) au titre des sommes à remettre à l'État, ce qui englobe les montants à payer au titre de la taxe de vente harmonisée et des cotisations salariales.

8. Avantages incitatifs relatifs au bail

En 2015, l'ACEI a payé à son ancien locateur des frais de résiliation anticipée s'élevant à 732 154 \$, qui ont été comptabilisés en tant que frais de bureau et frais généraux pour l'exercice clos le 31 mars 2015. Conformément au contrat de location visant les nouveaux locaux, que l'ACEI occupe depuis 2016, le nouveau locateur a versé 661 500 \$ à l'ACEI à titre d'avantage incitatif relatif au bail, montant qui sera amorti sur la durée du nouveau bail. Les avantages incitatifs, qui sont comptabilisés comme une réduction des frais de loyer durant l'année, ont totalisé 75 597 \$ (120 482 \$ en 2015).

9. Actif net

a) Actif net grevé d'une affectation interne

L'actif net grevé d'une affectation interne s'accumule aux fins prévues par le conseil d'administration. Tous les ans, ce dernier examine le niveau des fonds accumulés par rapport aux besoins courants et à venir. Tout élément d'actif non affecté est alloué à l'actif net grevé d'une affectation interne.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

9. Actif net (suite)

b) Actif investi en immobilisations

Le montant investi en immobilisations représente la tranche de l'actif net qui n'est pas disponible pour l'organisme à d'autres fins.

10. Revenu net de placement

Le revenu net de placement gagné et comptabilisé dans l'état des résultats est calculé comme suit :

	2016	2015
Revenu gagné sur les investissements affectés	1 023 261 \$	524 805 \$
Variation de la juste valeur des investissements affectés	(745 622)	200 358
Revenu gagné sur la trésorerie	14 093	24 215
Total du revenu net de placement	291 732 \$	749 378 \$

11. Opérations entre apparentés

Les états financiers comprennent des jetons de présence de 230 850 \$ (239 577 \$ en 2015) versés aux 12 administrateurs de l'ACEI. Ces services ont été fournis dans le cours normal des activités de l'organisme et sont inscrits à leur valeur d'échange, soit le montant de contrepartie établi et convenu par les parties apparentées.

Dans le cours normal de ses activités, l'ACEI fait affaire avec des registraires dont les principaux actionnaires, administrateurs ou membres de la direction peuvent aussi être des administrateurs de l'ACEI. En 2016, l'ACEI a fourni des services d'enregistrement à de tels registraires qui sont évalués à la valeur d'échange courante pour ce genre de services, soit 1 921 742 \$ (1 647 240 \$ en 2015). Les dépôts des clients comprennent les soldes appartenant à ces registraires, qui totalisent 22 951 \$ (9 822 \$ en 2015).

Les crédateurs comprennent les sommes dues aux membres de la direction et aux administrateurs de l'ACEI pour le remboursement de leurs dépenses, qui totalisent 4 061 \$ (néant en 2015).

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

12. Engagements

a) Contrat de location-exploitation

L'ACEI s'est engagée à verser des paiements minimaux aux termes d'un contrat de location-exploitation visant ses nouveaux locaux, comme il en est question à la note 8.

Les paiements minimaux à verser au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2017	349 650 \$
2018	349 650
2019	349 650
2020	349 650
2021	393 750
	<hr/>
	1 792 350 \$

L'ACEI est aussi tenue d'assumer sa part des frais d'exploitation, que le locateur estime à 396 900 \$ par année.

13. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, il arrive que l'ACEI soit visée par des réclamations relatives aux enregistrements de noms de domaine. Bien que l'issue de ces réclamations soit incertaine, la direction croit qu'elles ne toucheront pas d'une manière appréciable la situation financière de l'organisme. Étant donné que l'incidence financière de ces réclamations ne peut être estimée, aucune provision n'a été portée aux comptes pour ces réclamations.

14. Instruments financiers et risques connexes

a) Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers de l'ACEI se composent de la trésorerie, des débiteurs, des investissements affectés et des créditeurs et charges à payer. La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur juste valeur, en raison de la nature relativement à court terme de ces instruments. La juste valeur des investissements affectés est déterminée principalement en se basant sur les cours du marché.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

14. Instruments financiers et risques connexes (suite)

b) Risque de crédit

L'ACEI est exposée au risque de crédit sur la valeur de ses débiteurs et sur ses investissements. Le risque de crédit sur les débiteurs est négligeable en raison de leur nature même. Conformément à l'Énoncé des politiques et des procédures en matière d'investissement, les pourcentages de référence à respecter en ce qui a trait aux différentes catégories d'actifs du portefeuille de fonds d'investissement se présentent comme suit : 80 % pour les titres à revenu fixe canadiens, 10 % pour les actions canadiennes et 10 % pour les actions mondiales. Dans le cadre d'un mandat non discrétionnaire, l'ACEI limite ses investissements aux titres garantis par l'État, aux obligations de sociétés de qualité supérieure et aux investissements assurés par la SADC.

c) Risque de liquidité

L'ACEI est exposée à un risque de liquidité négligeable. Le risque de liquidité est le risque que l'ACEI ne puisse pas remplir ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. La politique de l'ACEI en matière de gestion de ses liquidités est de s'assurer qu'elle possède des réserves suffisantes au niveau de la trésorerie et des investissements affectés pour pouvoir répondre à ses besoins de liquidités, actuels et prévus. Pour réduire ce risque, l'ACEI investit dans des titres liquides à revenu fixe, des équivalents de trésorerie et dans des actions, qui, au besoin, peuvent être vendus pour générer des flux de trésorerie.

d) Risque de taux d'intérêt

L'ACEI est exposée au risque de taux d'intérêt sur sa trésorerie et équivalents de trésorerie et sur ses investissements. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les investissements rapportent des intérêts aux taux courants du marché, lesquels varient de 1,75 % à 2,55 %. Les investissements dans des obligations à taux fixe garanties par l'État sont exposés à des variations de leur juste valeur en raison des fluctuations dans les taux d'intérêt du marché. Les dates d'échéance des obligations à taux fixe garanties par l'État s'échelonnent de 2017 à 2020.

e) Risque de change

L'ACEI traite majoritairement en dollars canadiens et elle n'est donc pas exposée au risque de change de manière significative.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

15. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, l'ACEI a conclu un contrat d'assurance qui satisfait à la définition d'une garantie.

Une couverture a été fournie à tous les administrateurs et membres de la direction de l'ACEI pour différents éléments y compris, sans s'y limiter, tous les coûts engagés pour régler des actions ou des poursuites en justice résultant de leur participation à l'ACEI, sous réserve de certaines restrictions. L'ACEI a contracté une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants afin d'atténuer le coût de toute action ou poursuite éventuelle. Les modalités de cette indemnisation ne sont pas définies explicitement, mais celle-ci est limitée à la période au cours de laquelle la partie indemnisée a agi comme fiduciaire, administrateur ou membre de la direction de l'ACEI. Le montant maximum de tout paiement potentiel futur aux fins d'indemnisation ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

16. Gestion du capital

L'ACEI définit le « capital » comme étant son actif net.

L'objectif de l'ACEI en ce qui a trait à l'actif net grevé d'une affectation interne est de préserver la situation financière de l'ACEI et d'assurer sa capacité de continuer à fonctionner dans l'éventualité où des circonstances imprévues se présenteraient.

L'ACEI gère son actif net de manière à respecter ses objectifs de maintenir des fonds pour son fonctionnement et de financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels en fonction de ses besoins de fonctionnement. Ces objectifs sont établis par le conseil d'administration durant son exercice annuel de planification stratégique et d'établissement du budget.

L'ACEI n'est assujettie à aucune exigence externe sur son capital et il n'y a pas eu de changement dans les pratiques de gestion du capital par rapport à l'exercice précédent.